



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE

NOM DU TOURNOI : TOURNOI D'ÉTÉ DE LA SOUTERRAINE

N° DE DOSSIER POONA : 2505675

INSTANCE ORGANISATRICE : CLUB LES BRAMENTOMBES

LIEU DE LA COMPÉTITION : GYMNASSE DE LA PARONDELLE

1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 - La compétition est de type « Tournoi individuel ».

Elle se déroule en application des règlements de la FFBaD, et le cas échéant ceux de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

La compétition est ouverte à tous les licenciés FFBaD de la saison en cours.

La zone géographique de la compétition est National.

Les catégories autorisées sont **Minime, Cadet, Junior, Sénior et Vétérane**.

1.2 - La compétition se déroule les **Samedi 11 et Dimanche 12 Juillet 2026**.

1.3 - La compétition se déroule au Complexe Sportif de La Parondelle, Boulevard du 8 Mai 1945, 23300 La Souterraine (7 terrains).

1.4 - Le logiciel utilisé sera BadNet.

1.5 - La juge-arbitre principale est Isabelle MEDDOUR.

Ses décisions sont sans appel. Le JA est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

1.6 - Le GÉO principal est Loïc GRIFFON.

2 - SÉRIES ET TABLEAUX

2.1 - La compétition est ouverte aux joueurs à jour de leur licence FFBaD, de NC à R4.

2.2 - Chaque joueur peut participer à maximum 2 tableaux. **Les Doubles Femme et Homme se dérouleront le Samedi et les Doubles Mixtes le Dimanche**.

2.3 - Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieurs à celui du moins bien classé.

2.4 - Les tableaux de double et mixte se dérouleront dans la mesure du possible en **Poules de 4 avec sortie de poule** ou en **Poules uniques de 5 ou 6**.

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

2.5 - Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points.



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE

3 - INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

3.1 - L'inscription se fera depuis n'importe quelle entité (individuelle, clubs, comités).

3.2 - L'ouverture des inscriptions sera le Lundi 02 Avril 2026 à 08h00. La fin des inscriptions sera le Mercredi 1^{er} Juillet 2026 à 23h59.

Le nombre maximum de joueurs sera de **160** le Samedi et **160** le Dimanche.

3.3 - Les inscriptions sont à réaliser via **BadNet**.

En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon la date d'inscription.

3.4 - Le joueur devra être licencié à la date limite des inscriptions.

3.5 - Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 7h30 à 20h00 et le dimanche de 7h30 à 19h00 (heure de convocation).

3.6 - Les droits d'engagement sont de **14€ pour 1 tableau** et **18€ pour 2 tableaux**. Le club ne prend pas en charge les frais BadNet.

3.7 - Le paiement est à effectuer soit par virement en ligne (sur BadNet), soit par chèque ou espèce soit par virement aux coordonnées suivantes :

ASSOC. LES BRAMENTOMBES

IBAN : FR7616806069006608816650842

BIC : AGRIFRPP868

3.8 - Le CPPH sera pris en compte au **Jeudi 2 Juillet 2026**.

La confection des tableaux sera effectuée le Lundi 6 Juillet 2026.

L'envoi des convocations par mail aux joueurs et aux clubs sera effectué au plus tard le Mercredi 7 Juillet 2026.

4 – FORFAITS ET REMPLACEMENTS

4.1 - Un joueur inscrit sur 2 tournois le même jour est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard J-10 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins l'un deux avant les tirages au sort.

4.2 - Les droits d'inscriptions sont remboursables jusqu'à la date limite d'inscription.

Avant la compétition, le joueur forfait doit transmettre à l'organisateur ou au JA un justificatif.

Après la compétition, le joueur forfait doit envoyer, au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition, un justificatif à la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

4.3 - Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE

5 - DURANT LE TOURNOI

- 5.1** - Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.2** - Tout joueur désirant s'absenter du gymnase devra en aviser le juge arbitre.
- 5.3** - Le volant de référence sera le **FORZA S-5000** en vente à la table de marque. Il devra être utilisé en cas de désaccord entre les joueurs.
Les volants seront fournis à parité par les joueurs.
- 5.4** - Les matchs pourront être lancés avec une avance maximum de 60 minutes par rapport à l'heure prévue par l'échéancier. Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre.
- 5.5** - Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage ou par des officiels techniques.
- 5.6** - Le temps de repos entre deux matchs est de **20 minutes minimum**.
- 5.7** - A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à **3 min de prise de contact avec le terrain**. Le test des volants est inclus dans ce délai et doit être effectué dès l'arrivée sur le terrain.
- 5.8** - Pour tout volant touchant une structure fixe ou un câble il sera **let une fois au service et faute en jeu**.
- 5.9** - Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.10** - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.
- 5.11** - La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs par écrit.
- 5.12** - Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent en permanence dans la salle. Une liste nominative devra être signée par un responsable légal et un numéro de téléphone renseigné pour chaque enfant inscrit.
- 5.13** - Les décisions du ou des juges-arbitres sont souveraines et sans appel.
- 5.14** - **Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.**